

## DEMANDE D'EXTRAIT D'ACTE DE BAPTEME

- Les extraits d'acte de baptême ont un caractère privé et confidentiel. Ils ne peuvent être délivrés qu'à la personne concernée par l'acte et, si elle est mineure, à son représentant légal.

**Aucun extrait de baptême ne peut être envoyé par mail pour des questions légales de protection des données.**

*Pour un mariage, la copie de l'acte de baptême doit être demandée par le prêtre ou le diacre qui établit le dossier administratif, de préférence au service des Archives de Catholicité du diocèse ou à la paroisse du baptême.*

Pour toutes vos demandes, **vous joindrez la copie de votre pièce d'identité valide et d'une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse** pour la réponse.

**Veillez, s'il vous plaît, faire votre demande à l'aide du formulaire accompagnant ce document.**

- Si vous connaissez avec certitude l'année de votre baptême et s'il a eu lieu dans l'une des églises ci-dessous :
- église Saint-Vaast à HONDSCHOOTE
  - église Saint-Michel à KILLEM
  - église Saint-Nicolas à OOST-CAPPEL
  - église Saint-Omer à REXPOËDE
  - église Assomption de Notre-Dame à WARHEM
  - église Saint-Sylvestre à WEST-CAPPEL

Vous pouvez envoyer votre demande à l'adresse suivante :

PAROISSE SAINT-MARTIN DE LA COLME  
NOTAIRES PAROISSIAUX  
12 PLACE DE LA MAIRIE  
59122 REXPOËDE

Délais de réponse : 3 semaines (ou 2 mois durant la période estivale). Si votre demande est urgente veuillez vous adresser directement au service des Archives de Catholicité du diocèse (adresse ci-dessous).

- Si vous avez des doutes sur la date et/ou le lieu de votre baptême, veuillez adresser directement votre demande à l'adresse suivante :

ARCHEVECHE DE LILLE  
ARCHIVES DE CATHOLICITE  
68 RUE ROYALE  
CS 60022  
59042 LILLE CEDEX

→ **N'OUBLIEZ PAS L'ENVELOPPE TIMBREE ET LIBELLEE A VOTRE ADRESSE POUR LA REPONSE**